

Compte rendu de la réunion publique du 15 06 2017 à 18 h 00

à la salle Duvauchelle

OBJET : Travaux de rénovation de la voirie et d'aménagement sécuritaire du chemin des Croisettes

Etaient Présents :

- M. Maréchal, Adjoint au Maire en charge des travaux
- M. Charlet, Conseiller municipal en charge de la sécurité et des conflits de voisinage
- M. Caron, Directeur des services techniques de la ville de Loos en Gohelle
- Une vingtaine d'habitants

M. Maréchal introduit la réunion en excusant M. le Maire et donne l'ordre du jour : présentation par un power point.

Les voiries à Loos en Gohelle :

- 5 km de route nationale (A21)
- 11 km 200 de route départementale (RD 943, RD 947 et la RD 165)
- 35 km de voirie communale qui sont entretenues uniquement par le budget de la commune.

Les résultats du radar pédagogique :

M. Maréchal fait la lecture des résultats

- En mai 2016 : 131 818 passages / 1 mois soit 4 400 passages par jour
27 613 excès de vitesse / 1 mois soit 920 excès de vitesse par jour
21% sont en excès de vitesse (au dessus de 50 km/h)
- 22 jours en mai 2017 : 126 832 passages / 22 jours soit 5 765 passages par jour
36 112 excès de vitesse / 22 jours soit 1 641 excès de vitesse par jour
28 % sont en excès de vitesse (au dessus de 50 km/h)

Etat des lieux de la voirie à rénover :

M. Maréchal informe que la longueur du chantier sera de 655 m. Didier Caron commente une série de photos du chemin des Croisettes et de l'entrée du chemin de la voie Perdue à partir de la rue de la Berline. Côté rue de la Berline, la largeur de la voirie fait 6 m de large, l'écluse ou le rétrécissement fait 4 m et ensuite nous avons 5,60 m jusqu'au rond-point.

Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Didier Caron précise que la route de La Bassée devrait accueillir le projet de Bus à Haut Niveau de Service, la ligne « Bulle 3 » entre Avion et le centre commercial « Lens II ». La prévision de fréquence serait de 1 bus toutes les 7 min en heures de pointe et toutes les 15 min en heures creuses. Une forte augmentation des usagers est en prévision. Le chemin des Croisettes et le chemin de Vendin seront donc des voies accès pour les Loosois. Des « quais Bus » sont prévus près du rond-point « route de La Bassée/Croisettes et au niveau de la nouvelle zone commerciale de Lens II/ Parcs des cytises.

Le Nouvel Hôpital de Lens

Didier Caron présente l'implantation et rappelle que l'arrivée du NHL va impacter fortement la circulation dans ce quartier et notamment la route de La Bassée et le petit chemin de Lens. Il explique que le petit chemin de Lens va être détourné, que certains terrains de football du Stade « Debeyre » vont disparaître et que les lignes à très haute tension seront enfouies. Les travaux de dépollution pyrotechnique (recherche et évacuation des obus, des grenades, etc.) vont commencer en septembre pour une période de 6 à 8 mois. Il rappelle que ce lieu a été le théâtre de batailles importantes pendant la guerre de 14/18 : la

côte 70. Trois nouveaux ronds-points et une modification de la sortie de la rocade « Lens nord » devront être créés pour accéder au NHL, dans ce cadre, les études de circulation ont été réalisées par l'Agence d'Urbanisme de L'Artois « AULA » missionnée par la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin « CALL ».

Les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs

Didier Caron décrit les travaux en détaillant : rabotage, enrobé, etc. L'entreprise « Eurovia » de Mazingarbe est missionnée sur ce chantier. Elle va gérer les travaux de voirie, de trottoir, de signalisation et de déviation. Les trottoirs seront refaits à neuf devant toutes les habitations. Un passage piéton est prévu dans la zone habitée. Un nouveau trottoir sera créé pour rejoindre l'arrêt de bus sur le côté gauche de la rue en montant vers le rond-point. En dehors de la zone d'habitation, le trottoir sera en « stabilisé ».

Un riverain demande si le réseau d'assainissement sera impacté : aucun réseau n'est touché ou modifié.

Devant le 470, une riveraine demande si le trottoir sera refait : les trottoirs des habitations seront refaits en enrobé. Il n'y aura pas de bordure mais un caniveau. Une riveraine aurait aimé une bordure pour ralentir les véhicules et empêcher la pluie de passer et sécuriser les piétons qui sont frôlés par des véhicules en excès de vitesse. Le nivellement actuel interdit un trottoir qui serait plus haut que les propriétés : il y a des pentes à respecter. La remarque sur la sécurité permet d'introduire le point suivant :

Proposition d'aménagement sécuritaire

M. Maréchal décrit la proposition de marquage au sol type « CHAUCIDOU » (CHAUssée à CIRCulation DOUce). C'est un type de chaussée partagée entre les piétons, les vélos et les véhicules.



En cas de croisement de 2 véhicules, la voie « vélo » peut être empruntée avec prudence par les voitures. La « Chaucidou » va faire toute la longueur de la voirie rénovée. Beaucoup de pays « européen » ont adopté ce type de voie et en sont très satisfaits. En France de nombreux aménagements ont été réalisés avec succès et dernièrement le Conseil Départemental l'a mis en place sur notre rue Supervielle à Loos en Gohelle.

Didier Caron reprend la parole en expliquant que ce marquage change la façon de conduire et explique les avantages de cette dernière et répond donc à la question de la riveraine : garder la même largeur de chaussée, passer de la « route » à la « rue », changer la répartition de l'espace donc induire un changement de comportement et de mentalité. Les effets sont : ralentissement de la vitesse des véhicules, rétrécissement visuel de la chaussée du point de vue du conducteur, possibilité d'utiliser la largeur nécessaire pour se croiser, fluidité du trafic « automobile » mais à vitesse apaisée, confort pour les cyclistes donc incitation à se déplacer à vélo, zone tampon supplémentaire de protection entre les piétons et les véhicules.

Un riverain revient sur le fait qu'il y a beaucoup de débit et qu'il n'est pas convaincu que la « Chaucidou » soit sécurisante pour les piétons. Didier Caron revient sur la circulation qui va augmenter suite au NHL et que le chemin des Croisettes va être de plus en plus utilisé. Le but des aménagements proposés (Zone 30, écluse avec plateau surélevé et Chaucidou) est de contraindre les véhicules et les inciter à ne pas passer sur cette rue. M. Maréchal revient sur le fait que cette voie n'a pas vocation à devenir un raccourci pour des véhicules extérieurs à Loos. (Zones résidentielles, cités, écoles) et donc la « Chaucidou » et les autres aménagements permettront de les contraindre à prendre un autre chemin (ex : la rocade ou la rue Hoche).

Un riverain demande si la rue Decrombecque et le chemin de Vendin ne vont pas être impactés également. Didier Caron explique qu'il aimerait travailler avec l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA) pour réaliser une étude de circulation sur la totalité du secteur. Le riverain commente que la rue Hoche ne sert pas beaucoup aux gens qui reviennent de Cora et qu'il serait bien de répartir la circulation sur les 3 voiries « chemin de Vendin, Hoche, Croisettes ». Une riveraine complète sur le fait que le chemin du Ribart est fortement emprunté également et que le chemin de Vendin est un chemin de champ, étroit et à sens unique.

M. Durak (entreprise MCC) pense que la « Chaucidou » risque de le gêner dans les manœuvres de ses semi-remorques en sortant de la voie Perdue.

M. Maréchal intervient suite à la requête d'un riverain expliquant pourquoi il n'y a pas de piste cyclable dans les ronds-points et explique la place du vélo dans ces derniers, néanmoins il questionnera le Conseil Département dans le cadre de la mobilité. Didier Caron parle de la mise en place d'un plateau surélevé au niveau de l'écluse. Un riverain propose de faire une chicane plutôt qu'une écluse. D'autres riverains trouvent les chicanes dangereuses. M. Maréchal dit qu'il n'y a pas d'aménagement parfait, le but est de contraindre les conducteurs à éviter l'excès de vitesse et à protéger cette zone de croisement entre les

piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés. Un riverain dit que l'écluse ne sert à rien et que la vitesse est pour beaucoup dans le manque de sécurité, il y a un freinage devant l'écluse et que ça accélère après, et que rien ne va changer, que la visibilité de la ceinture verte est nulle et qu'un jour il y aura un accident. Pour lui la présentation ne le convainc pas pour la sécurité mais que la rénovation de la voirie est plus que nécessaire. M. Maréchal rappelle que la vitesse sera limitée à 30 km/h jusqu'à l'école (zone 30).

Un riverain propose l'installation de feux tricolores qui passent au rouge lorsque la vitesse est trop élevée. M. Maréchal explique que le Conseil Départemental n'est pas pour en installer trop dans la région et que son prix est conséquent et cet équipement sera à la charge du budget communal.

Une riveraine explique qu'il est très difficile de sortir de chez elle à cause de la vitesse et du manque de visibilité. M. Maréchal est d'accord que son habitation est mal placée, que dans le temps c'était un chemin, puis une route et que de plus en plus de maisons se sont bâties. Il aurait fallu que l'alignement des clôtures soit déporté et réduit en hauteur. Lorsque les aménagements seront faits, des contrôles de vitesses seront demandés auprès des forces de l'ordre.

Il explique que les 2 rues à forte vitesse sont « Croisettes et Léon Blum ». Une riveraine demande un sens unique et M. Maréchal dit que c'est compliqué et ne fait que reporter le problème sur une autre route. Didier Caron évoque le constat sur la rue Hoche : depuis le nouvel aménagement par le rétrécissement de la chaussée, la vitesse a bien été réduite. Un riverain propose l'installation de stop en prenant l'exemple de la rue Roger Salengro, sa proposition est prise en compte. Un passage piéton est également prévu dans la zone habitée.

Un autre riverain demande l'installation d'un radar qui verbalise. D'autres riverains demandent des « Stop » qui permettent de réaliser un réel ralentissement. Didier Caron explique la difficulté de convenir à tous. Ca ne peut être que mieux et en aucun cas pire que maintenant. Que cette proposition de marquage va permettre de réduire la vitesse et de sécuriser les cyclistes et les piétons et que globalement ces aménagements fonctionnent.

M. Maréchal revient sur la complexité du travail, sur le stationnement et la circulation qui est énorme sur Loos. Le nouveau bus doit permettre d'améliorer la circulation en la diminuant. Et que maintenant, le Plan Local d'Urbanisme oblige de faire 2 places de stationnements dans sa propriété pour toute nouvelle construction. Une riveraine demande s'il est prévu que l'on puisse prendre son vélo dans le bus, la question reste en suspens.

Le planning des travaux :

Didier Caron indique 4 semaines de travaux, à partir du 3 juillet. Les travaux préparatoires sont prévus du 03 au 18 juillet, ensuite il y aura les ateliers d'enrobés et pour finir, les finitions et le marquage au sol. Il rappelle que la voirie sera fermée sauf riverains. Il montre le plan de déviation. M. Maréchal parle du suivi avec l'entreprise et notamment pour le ramassage des ordures ménagères et que les riverains seront informés prochainement. Un riverain demande si le réseau électrique va changer, M. Maréchal dit que non car les coûts sont trop élevés pour réaliser du réseau enterré.

La riveraine demande la fourniture d'un miroir pour sortir de chez elle, Didier Caron explique que la ville ne peut pas fournir un miroir à un particulier, nous devons avoir une action collective par contre si elle le souhaite, elle peut l'acquérir et la ville peut lui donner l'autorisation de la pose sur le domaine public en suivant quelques réglementations obligatoires.

Le budget

M. Maréchal annonce un budget d'un peu moins de 320 000€.

La rue Faidherbe :

Didier Caron explique que la rue Faidherbe va être rénovée mais ne sera pas refaite dans son intégralité et que des adoucis de trottoir vont être créés aux passages piétons du collège. Normalement, les travaux se feront du 31 juillet au 04 août.

Les revendications ou sollicitations des habitants

M. Durak revient sur la sortie du chemin de la voie Perdue, selon lui, en camion, il est très difficile de voir les véhicules qui arrivent de la route de La Bassée et qu'un stop, en descendant serait vraiment très utile. Didier Caron pense effectivement qu'un stop peut permettre de faire vraiment ralentir les véhicules.

Une habitante signifie que dans le chemin du Ribart, il y a problème de cohérence dans les priorités à droite et le « stop », si besoin, un panneau peut être récupéré et posé dans le chemin des Croisettes.

Un habitant exprime que l'emplacement de l'écluse n'est pas sécurisant pour les vélos et les piétons sortant de la ceinture verte du côté des jardins partagés, M. Maréchal confirme qu'un aménagement en chicane est aussi prévu. Ce même habitant évoque que la pointe du champ est coupé par les piétons pour rejoindre le chemin vers le stade Sikora, il suffirait d'exproprier l'agriculteur de quelque m² pour résoudre cet incohérence de cheminement. M. Maréchal indique que la politique de la ville est de minimiser le fait de toucher aux champs et qu'une expropriation est très chère.

Sur le chemin de la voie perdue, la voirie commence à s'encaisser, est il prévu quelque chose ? Oui uniquement l'entrée sera refaite.

Un riverain demande si le revêtement va supporter le passage des camions pour l'entreprise du bout et que rien n'est prévu pour le reste du chemin de la voie perdue. Didier Caron répond que le passage poids-lourd est peu important et que la ville ne peut pas supporter le coût d'une rénovation complète.

M. Maréchal revient sur le NHL et qu'il faut dissuader les véhicules autres que les Loossois d'emprunter nos voies pour se rendre à l'hôpital.

Pendant les travaux, les riverains auront le droit de circuler. L'entreprise MCC demande pour ses livraisons, si elles pourront se réaliser, Didier Caron lui indique de se présenter auprès du chef de chantier et que le nécessaire sera fait pour laisser l'accès, bien sûr il faudra composer avec les travaux.

Les coussins berlinois : démontés, remis ou pas ? Les riverains disent que les gens les contournent et que leur utilité est faible. Didier Caron propose de les faire en dure. Un riverain dit que devant son habitation, c'est très gênant.

Un riverain insiste pour une demande en préfecture d'un radar fixe. Didier Caron répond que s'est pratiquement inenvisageable d'installer ce type de radar sur une voie communale, généralement ils sont installés sur les voies nationales ou départementales.

La question sur l'installation de la « fibre » se pose. M. Maréchal rappelle que c'est la CALL qui gère l'ensemble des 36 communes et que ça se fera dans les chambres de tirage ou sur les poteaux et qu'il n'y aura pas de travaux.

En conclusion

Les riverains optent pour un marquage de type « Chaucidou », pour l'installation de « stop » au croisement de la voie Perdue et de la rue de la Berline, pour un retrait des coussins berlinois, pour une écluse en plateau surélevé et pour une zone 30.

M. Maréchal rappelle qu'en cas de soucis pendant la période des travaux, vous pouvez appeler les Services Techniques au 03.21.28.40.58.

Les échanges étaient courtois, riches et constructifs.

La réunion s'est terminée vers 19 h 45.